

<b>COMMUNE ORÉE D'ANJOU (Maine et Loire)</b>	
<b>Conseil Municipal du 23 JUIN 2016</b>	
L'An Deux Mille Seize, le <b>jeudi 23 juin 2016 à vingt heures</b> , le Conseil Municipal de la Commune « Orée d'Anjou » s'est réuni salle Commune de loisirs à Drain sous la présidence de Monsieur André MARTIN, Maire.	
<b>CONVOCACTION</b>	<b>Du 17 juin 2016</b>
<b>DELIBERATION n°2016-26-2306</b>	<b>MODIFICATION PLU Cmmune déléguée de Bouzillé</b>
Nombre de Conseillers en exercice	147
Présents	99 (liste sur délibération 2016.01.2306)
Absents avec pouvoir	22 (liste sur délibération 2016.01.2306)
Absents sans pouvoir	26 (liste sur délibération 2016.01.2606)
Secrétaire de séance	Magalie Parain
Date d'affichage et de publication	
Visa Contrôle de légalité ►	Accusé de réception en préfecture 049-200056158-20160623-2016-26-2306-DE Date de télétransmission : 01/07/2016 Date de réception préfecture : 01/07/2016

### – Approbation de la modification du Plan Local d'urbanisme de Bouzillé

Jean-Claude MOREAU rappelle que La commune nouvelle d'Orée d'Anjou a engagé une modification du PLU de la commune déléguée de Bouzillé pour :

- D'une part, déclasser de 1AU en 2AU le secteur des Jardins situé au centre de la commune ;
- D'autre part, ouvrir à l'urbanisation le secteur 2AU de la haie Bourdin, situé à l'Ouest de la commune, en le classant en 1AU.

Ces deux modifications engendrent des besoins d'adaptation du PLU communal :

- Modification du plan de zonage ;
- Modification d'une OAP pour prendre en compte le nouveau projet communal ;
- Modification d'outils de maîtrise foncière sur le secteur de la Haie Bourdin : suppression des emplacements réservés n°7 et n°13, ajouts des emplacements réservés N° 16 et 17.

Le projet de modification a été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) avant la mise à l'enquête publique, qui s'est déroulée du jeudi 14 avril 2016 au mardi 17 mai 2016 inclus.

Le commissaire-enquêteur, Mr Jacky MASSON, a remis un procès-verbal de synthèse le 23 Mai 2016 par le biais duquel il a demandé des précisions concernant l'emplacement réservé n°16.

Cet emplacement réservé a pour but de permettre l'élargissement d'un chemin communal afin d'aménager une voie d'accès « cheminement doux » au sud de la zone de la Haie Bourdin.

L'emplacement réservé tel qu'il avait été formalisé dans le dossier d'arrêt, laissait supposer l'acquisition-destruction d'une maison ; celui-ci a été réajusté au plus proche des besoins de la collectivité et n'inclut plus la maison d'habitation (*réponse envoyée au commissaire-enquêteur le 31 Mai 2016*).

Suite à cela, le commissaire enquêteur a intégré ses modifications, a remis son rapport et émis un avis favorable à la modification du PLU de Bouzillé.

Après délibération, le Conseil Municipal Orée d'Anjou par 108 voix pour , 5 voix contre et 8 abstentions décide d'approuver la modification du PLU de Bouzillé telle qu'elle a été présentée et charge le Maire de signer tous documents se rapportant à cette modification.

fait et délibéré le 23 juin 2016

Pour copie conforme  
à Orée-d'Anjou le 28 juin 2016  
Le Maire



André MARTIN